

SERVICE ARCHIVES DES COLLECTIVITES
QUESTIONNAIRE D'IDENTIFICATION DES BESOINS

1. Quelles sont les permanences du secrétariat de mairie (jours & horaires) ?

.....

2. Quel est le nombre d'habitants ?

.....

3. La commune est-elle ou a-t-elle été fusionnée ? si oui, avec quelle(s) autre(s) commune(s) ?

.....

4. Quel est le nombre d'agents employés ?

.....

5. Votre commune a-t-elle déjà effectué des dépôts aux Archives Départementales de la Meuse ?

oui non ne sais pas

Année du dernier dépôt :

Possédez-vous un inventaire des archives de la commune déposées aux Archives Départementales de la Meuse ?

oui non ne sais pas

6. Avez-vous déjà procédé à la rédaction d'un procès-verbal de récolement de vos archives (liste précise et localisation des documents conservés en mairie, réalisé lors des élections municipales) ?

oui non ne sais pas

Date du dernier procès-verbal de récolement :

Possédez-vous un inventaire, même partiel, des archives conservées en mairie ?

oui non ne sais pas

7. A quelle quantité évaluez-vous l'ensemble des archives à traiter dans votre commune ? (indiquez les métrages linéaires¹ approximatifs) :

- Documentation :
Recueil des actes administratifs :ml

Autre documentation (délibérations du conseil général, revues,...) :ml
- Archives publiques :
 - liasses :ml
 - registres :ml
- Autres (préciser aussi la présence de vrac) :ml

→ Evaluation du métrage total à traiter :ml

8. Possédez-vous les connaissances en archivistique nécessaires pour assurer la gestion courante des documents de votre commune (notamment suivi d'un stage organisé par les Archives Départementales)

oui

non

9. A quelle date l'intervention peut-elle être possible ?

.....

10. Quelles précisions vous semble-t-il important d'ajouter ?

.....
.....
.....
.....

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire.

Fait à :

Le :/...../.....

Le Maire,

¹ Le métrage linéaire (ml) correspond à la quantité de boîtes d'archives pouvant prendre place côte à côte sur une tablette de rayonnage d'1mètre de longueur.